

DEPARTEMENT  
DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT  
D'AVIGNON

MAIRIE  
DE  
L'ISLE SUR LA SORGUE  
Direction Générale des Services  
PG/CB/LM

N° 2024-118

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33

Nombre de Conseillers  
présents : 21

Nombre de Conseillers  
Votant : 26

EXTRAIT DU REGISTRE  
des

DELIBERATIONS DU CONSEIL  
de la Commune de L'ISLE SUR LA SORGUE (84800)

Séance du 17 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept décembre, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie de L'ISLE SUR LA SORGUE, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pierre GONZALVEZ, Maire.

Etaient présents :

M. Pierre GONZALVEZ, M. Denis SERRE, Mme Eulalie RUS, M. Gérard GAILLARD, M. Alain PARENT, Mme Brigitte BARANDON, M. Ludovic GERMAIN, M. Jérôme CAPDEVILLE, Mme Annie MEYNARD, M. Alain OUDARD, M. Eric BRUXELLE, Mme Marie LEGARS-LAVAURE, Mme Sabine PLANEILLE, M. Philippe ROUX, Mme Elisabeth DELACROIX, Mme Valérie BASIN, Mme Amandine AUDOUARD, M. Frédéric CHABAUD, M. Vasco GOMES, M. Christian MONTAGARD, Mme Christiane BAUDOUIN,

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Valérie CANILLAS donne son pouvoir à Denis SERRE, Mme Jocelyne RAVET donne son pouvoir à M. Alain OUDARD, M. Jean- Gabriel OLIVIER donne son pouvoir à M. Eric BRUXELLE, Mme Claire USCLAT, donne son pouvoir à Mme Brigitte BARANDON, Mme Marine VULPIAN donne son pouvoir à Mme Valérie BASIN

Excusés : Mme Françoise MERLE, Mme Andréa TALLIEUX,

Absents : M. Olivier COLLIGNON, M. Nicolas VALIENTE, M. Christophe OUVIER, M. Serge FUALDES, M. Joseph RECCHIA,

Monsieur Gérard GAILLARD est secrétaire de séance

## OBJET : BUDGET PRINCIPAL – AUTORISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

L'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales précise que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits [...] Les crédits correspondants [...] sont inscrits au budget lors de son adoption. »

Le conseil municipal a décidé de voter le budget principal par chapitre. Le montant des autorisations du budget principal 2024 s'élevait à 10 326 467,00 € sur les chapitres 20, 204, 21, 23, 27 et opérations.

Cette année encore, et dans le cadre rappelé ci-dessus, pour respecter la planification des travaux et en assurer la bonne réalisation, il est nécessaire d'autoriser à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif du budget principal dans la limite de 2 581 366,75 € répartis comme suit :

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le

ID : 084-218400547-20241217-DEL2024118-DE



Niveau de vote	Libellé	OUVERTURE DU 1/4 sur le Budget Ville en 2025
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	121 250,00 €
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	55 000,00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 358 542,50 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	46 324,25 €
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	250,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>2 581 366,75 €</b>

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.1612-1,  
Vu l'instruction comptable M57,  
Vu l'avis de la commission finances et affaires générales en date du 06 décembre 2024,

Considérant la nécessité d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget principal entre le 1<sup>er</sup> janvier 2025 et le jour du vote du budget afin d'assurer la continuité du service,

*ENTENDU L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR, APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE, DECIDE*

Article 1 : D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget principal, hors restes à réaliser, dans la limite de 2 581 366,75 €, suivant la ventilation précisée dans les motifs de la présente délibération. Ces crédits seront inscrits au budget primitif 2025 du budget principal.

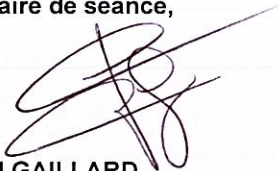
Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes administratifs nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Date de convocation : 11 décembre 2024

Date d'affichage : 20 décembre 2024

Pour extrait conforme  
Au registre des délibérations,

Le secrétaire de séance,



M. Gérard GAILLARD

LE MAIRE,



Pierre GONZALEZ